

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
rue Auguste DOMENGET
B.P. 6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

Conseil municipal du 28 avril 2011

Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Claude GOUVERNEUR, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Valérie BOCQUET-LEGER, Danièle BRUN, Christiane BRUNET, Eric DELESCLUSE, Christine DIETZ, Thierry FERRACHAT, Marie Corinne LAUDES, Jean-Jacques MAURIS, Michel MENDEZ-PORCEL, Michel PAJEAN, Monique PERRIER, Maryse PRETTE, Claude RIOND.

Excusés et représentés par pouvoir : Nacera ALLALOU (pouvoir à Claude RIOND), Pierre MICHEL (pouvoir à Jean-Michel BORGEL).

Excusés : Jean-Louis PATACINI.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Thierry FERRACHAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2011

1/ Comptes administratif et de gestion 2011 : commune

L'assemblée délibérante prend connaissance des résultats du compte administratif et du compte de gestion de la commune pour l'année 2010. Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion. Ils s'établissent comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :	3 473 578,30 €
Recettes :	3 698 966,65 €
Résultat d'exécution 2010 :	225 388,35 €
Excédent reporté :	615 650,00 €
Résultat global d'exécution :	841 038,35 €

Investissement

Dépenses :	1 463 045,35 €
Recettes :	2 749 397,87 €
Résultat d'exécution 2010 :	1 286 352,52 €
Résultat reporté 2009 :	- 817 363,78 €
Résultat global d'exécution :	468 988,74 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de l'année 2010 établi par monsieur PRABEL, receveur municipal, ainsi que le compte administratif 2010 de la commune.

Monsieur le maire n'a pas pris part du vote du compte administratif.

2/ Comptes administratif et de gestion 2010 : service de distribution de l'eau potable

Le conseil municipal prend connaissance des résultats du compte administratif et du compte de gestion du service de distribution de l'eau potable pour l'année 2010.

Les résultats du compte administratif sont également identiques aux résultats du compte de gestion de monsieur le receveur municipal. Ils s'établissent comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :	53 960,35 €
Recettes :	62 533,75 €
Résultat d'exécution 2010 :	8 573,40 €
Résultat global d'exécution 2010 :	8 573,40 €

Investissement

Dépenses :	170 430,67 €
Recettes :	214 556,39 €
Résultat d'exécution 2010 :	44 125,72 €
Résultat reporté 2009 :	- 203 236,40 €
Résultat global d'exécution 2010 :	- 159 110,68 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion pour l'année 2010 ainsi que le compte administratif 2010 du service annexe de distribution de l'eau potable.

Monsieur le maire n'a pas pris part au vote du compte administratif.

3/ Affectation du résultat de fonctionnement 2010

Monsieur le maire indique que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2010 pour le budget général ainsi que pour le budget annexe du service de distribution d'eau potable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 du budget général comme suit :

Résultat global de fonctionnement 2010 :	+ 841 038,35 €
Report en section de fonctionnement de l'exercice 2011 :	641 038,00 €
Affectation à la section d'investissement de l'exercice 2011 :	200 000,35 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du service de distribution d'eau potable de l'exercice 2010 comme suit :

Résultat global d'exploitation 2010 :	- 8 573,40 €
Affectation à la section d'investissement de l'exercice 2011 :	8 573,40 €

4/ Taux d'imposition 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'exercice 2011.

Le taux d'imposition de la taxe d'habitation tient compte du transfert de fiscalité du département au profit de la commune.

Les taux s'établissent comme suit :

- taxe d'habitation :	17,36 %
- taxe foncière bâti :	26,87 %
- taxe foncière non bâti :	70,06 %
- cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) :	24,39 %

5/ Budget primitif 2011 : commune

Le conseil municipal, sur proposition de monsieur le maire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2011 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	4 343 385 €
- section d'investissement :	3 639 782 €

6/ Budget primitif 2011 : service de distribution de l'eau potable

Le conseil municipal, sur proposition de monsieur le maire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2011 du service de distribution de l'eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 75 000 €
- section d'investissement : 515 296 €

7/ Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Combe de Savoie

Monsieur le maire donne la parole à monsieur MAURIS, conseiller municipal et président de la Communauté de Communes de la Combe de Savoie (CCCS).

Monsieur MAURIS présente le projet de modification des statuts de la CCCS qui porte sur les points suivants :

- élargissement du champ de compétence du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) à l'entretien des installations individuelles,
- prise de la compétence « eau potable »
- prise de la compétence « transports d'intérêt communautaire (transports de proximité avec la mise en place de navettes de rabattement sur la gare SNCF de Saint-Pierre d'Albigny).

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts de la CCCS relatifs à l'élargissement du champ de compétence du SPANC et à la prise de compétence des transports d'intérêt communautaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (monsieur HENRIQUET), approuve la modification des statuts portant sur le transfert de la compétence « eau potable » à la CCCS.

8/ Urbanisme

Monsieur le maire présente le projet d'acquisition d'un tènement immobilier au prix de 150 000 €, situé rue Jacques Marret dans le centre bourg.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer le compromis et l'acte authentique de vente correspondant.

9/ Préparation de la saison estivale 2011

Dans le cadre de la préparation de la saison estivale 2011, monsieur le maire indique que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur différents points :

- Date d'ouverture des sites à vocation estivale et touristique

- *Piscine municipale* :

- . du 6 juin au 24 juin 2011 pour les scolaires,
- . du 25 juin au 28 août 2011 pour le public
- . horaires d'ouverture : de 11 heures à 19 heures

- *Base de loisirs de Carouge* :

- . du 28 mai au 15 septembre 2011 (horodateur),
- . du 1^{er} juillet au 31 août 2011 (baignade surveillée)

- *Accueil touristique* :

- . du 15 juin au 15 septembre 2011,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble de ces dates d'ouverture.

- Tarification du parking de la base de loisirs de carouge

Monsieur le maire propose de reconduire en 2011 la tarification 2010 pour le parking de la base de loisirs de Carouge.

- véhicule à la journée : 2.00 €
- badge saison (du 28 mai au 15 septembre) réservé aux Saint-Pierrains : 8.00 €
- badge saison gratuit pour les employés et les élus communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette tarification pour la saison estivale 2011.

- Personnel communal : emplois saisonniers

Monsieur le maire propose, comme chaque année, de créer les emplois saisonniers pour la période estivale 2011.

- Base de loisirs et services techniques

- 3 postes d'ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) affectés principalement à la base de loisirs,
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe horaire, affectés à la base de loisirs et aux services techniques municipaux du 1^{er} juillet au 31 août 2011.

- Piscine municipale

- 2 postes de surveillant de baignade (horaire) qualifiés BEESAN du 6 au 24 juin 2011,
- 2 postes de surveillant de baignade qualifiés BEESAN à temps complet du 25 juin au 28 août 2011,
- 1 poste de surveillant de baignade qualifié BNSSA à temps complet du 25 juin au 28 août 2011,
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe horaire du 25 juin au 28 août 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer l'ensemble de ces postes saisonniers pour l'été 2011.

10/ Tarification du droit de place

Monsieur le maire propose une nouvelle tarification relative au droit de place : passage de 0.65 € à 1.00 € le mètre linéaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter le tarif du droit de place à 1.00 € le mètre linéaire.

11/ Régie « Animations communales » : intégration de la location des salles

Monsieur le maire propose d'intégrer l'encaissement de la location des salles communales au sein de la régie « Animations communales »

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

12/ Ecole Jeanne d'Arc : dotation scolaire 2010-2011

Monsieur le maire donne la parole à monsieur GUIDAT, adjoint en charge des affaires scolaires.

Monsieur GUIDAT propose d'attribuer la dotation scolaire 2010-2011 pour 65 élèves (résidant à Saint-Pierre d'Albigny) à l'école Jeanne d'Arc sur la base de 33 € par élève.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'allouer une dotation scolaire pour l'année scolaire 2010-2011 à l'école Jeanne d'Arc d'un montant de 2 145.00 €.

13/ Baux communaux

Monsieur le maire donne la parole à monsieur PAJEAN, conseiller municipal en charge de l'agriculture.

Monsieur PAJEAN propose une exonération de location temporaire d'une durée de 2 ans pour une parcelle louée par un agriculteur et affectée par les travaux de viabilisation du pôle communale multi-activités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette exonération.

Questions diverses

1] Coupe de bois

Monsieur PAJEAN indique que la coupe de bois prévue par l'ONF en 2011 implique que des travaux de confortement du chemin de Plamont soient réalisés.

Il est prévu que l'ONF réalise ces travaux.

2] Ecole élémentaire publique

Monsieur ALESSANDRINI évoque la suppression d'une classe à l'école élémentaire publique pour la rentrée scolaire 2011-2012.

Après discussion, il est convenu que la commission scolaire prépare une motion, qui sera ensuite proposée à l'approbation du conseil municipal.

La séance est levée à 22 h 15

Affiché en mairie le 6 mai 2011